



Le CDI

publié le 21/10/2022 - mis à jour le 21/11/2022

Descriptif :

Documentaliste, horaires d'ouverture, conditions d'accès.

Le Centre de Documentation et d'Information donne accès à :

- ▶ des livres de fiction,
 - ▶ des livres et des revues documentaires,
 - ▶ des usuels (dictionnaires, encyclopédies,...),
 - ▶ des postes informatiques avec une connexion internet,
 - ▶ de la documentation sur l'orientation, les études et les métiers.
-

Le CDI est sous la responsabilité d'un professeur-documentaliste :

Madame Séverine GIGOT

Horaires d'ouverture du CDI

Lundi : 8h30-12h / 12h50-17h00

Mardi : 8h30-12h / 12h50-17h

Jeudi : 8h30-12h / 12h50-17h

Vendredi : 8h30-12h / 12h50-15h30

Quelles activités au CDI ?

- ▶ Lire et/ou emprunter un document,
 - ▶ travailler sur un document,
 - ▶ faire des recherches en lien avec les disciplines d'enseignement ou l'orientation,
 - ▶ participer à une animation culturelle proposée par le professeur-documentaliste (clubs, concours,...),
 - ▶ assister, avec une classe, à une séance pédagogique proposée par un ou plusieurs enseignants de discipline et le professeur-documentaliste.
-

Quelles règles de vie au CDI ?

- ▶ Se déplacer discrètement et parler à voix basse,
 - ▶ respecter le lieu, le matériel mis à disposition et le travail des autres,
 - ▶ ranger les documents utilisés après consultation,
 - ▶ respecter les règles d'utilisation des ordinateurs et d'Internet (charte informatique du lycée).
-

